



A : Monsieur Chiama
Magali Boutrais

Cergy, Vendredi 29 septembre 2017

Objet : droit de grève des stagiaires

Madame, Monsieur,

Des collègues nous interpellent sur le droit de grève des stagiaires. Il semble que certains d'entre eux s'inquiètent de ce qui leur est dit à l'ESPE à ce sujet :

- Qu'ils/elles n'ont pas le droit de faire grève
- Qu'il y aura des incidences sur leur titularisation

Nous communiquons auprès des collègues pour leur dire que :

- faire grève est un droit
- aucun lien ne peut se faire entre la titularisation et la participation à la grève

Nous étions déjà intervenus à ce sujet les années précédentes, pouvez-vous de nouveau faire un rappel pour que le droit de grève des stagiaires ne soit pas entravé.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Véronique Houttemane
Secrétaire départementale
SNUipp-FSU 95